



## Fonds d'Aides au Développement de l'Economie du Livre

Aides en faveur de la création littéraire, à destination des lieux d'accueil de résidences d'écriture

### Objectifs

Encourager la présence d'auteurs et d'autrices sur les territoires

Accompagner les lieux de résidences via un financement dédié à la rémunération et à l'accueil des auteurs et des autrices

Encourager les lieux de résidence à s'inscrire dans une dynamique de professionnalisation

Stimuler la création littéraire en Normandie

Encourager les expérimentations et les innovations

### Projets soutenus

- Aide à l'organisation régulière de résidences d'écriture
- Aide aux projets ponctuels de résidences d'écriture
- Aide au compagnonnage (partenariat entre une structure et un auteur ou une autrice pendant une durée de 2 à 10 mois, sans hébergement)

## Organisation régulière de résidences

### Eligibilité

Le dispositif s'adresse à structures réunissant les conditions suivantes :

	Sont éligibles	Sont inéligibles
Résidence	Les structures dont le siège social est en Normandie	Siège social hors Normandie.
Type de structure	Toute structure privée ou publique, association, institution, collectivité territoriale qui souhaite s'associer à un auteur ou une autrice édité depuis moins de 5 ans	Les structures souhaitant s'associer à des auteurs et autrices non édités, édités à compte d'auteur, à compte à demi ou autoédités, ou avec un auteur, une autrice ayant un lien permanent avec la structure demandeuse (salariés bénévoles, artistes associés permanents,...)  Les structures déjà financées pour les résidences d'écriture au titre du fonctionnement par la Région Normandie, la DRAC Normandie ou le CNL.
Dépenses	Le montant de la rémunération de l'auteur, de l'autrice Les frais de fonctionnement de la structure imputables à la résidence	

### Engagements de la structure

L'aide est pensée en direction des structures qui répondent aux critères cumulatifs suivants :

- organisent dans l'année au moins 2 accueils d'auteurs, autrices en résidence
- présentent un programme de résidences pour l'année,
- ne sont pas déjà aidées au titre du fonctionnement pour l'accueil de résidences d'écriture,
- rémunèrent l'auteur, l'autrice pour un minimum de 1 800 € nets mensuels et un maximum de 2 500 € nets mensuels, sous forme de bourse payée en droits d'auteur et s'acquittent des charges sociales,
- accueillent des résidences pour une durée sécable minimale de 30 jours,
- inscrivent le projet dans leur territoire : projet de médiation, rencontres,... envisagés,
- une attention particulière sera portée à la démarche écoresponsable du lieu de résidence dans la mise en œuvre de ses projets.

### Critères étudiés



### Montant de l'aide

Forfait de 1500€ à 11000€ nets.

Elle ne peut excéder 70% du coût du projet.

**La structure devra justifier de ses autres sources de financement (publiques, privées ou ressources propres) pour équilibrer son budget**

## Pièces à joindre au dossier

Toute demande devra être précédée d'une prise de contact avec la chargée de projets Crédation littéraire – Cindy Mahout – [cindy.mahout@normandielivre.fr](mailto:cindy.mahout@normandielivre.fr)

Le formulaire de demande de subvention devra être accompagné des éléments suivants :

Description du projet – note d'intention	<ul style="list-style-type: none"><li>- le projet global de résidences pour l'année,</li><li>- les projets artistiques et culturels des résidences, co-élaborés par la structure et les auteurs et autrices</li><li>- biographie et bibliographie des autrices et auteurs invités</li><li>- les projets d'écriture de l'auteur ou l'autrice</li><li>- les objectifs des projets,</li><li>- le calendrier prévisionnel de réalisation des projets,</li><li>- les besoins liés aux projets (compléter le formulaire en fonction des besoins identifiés).</li></ul>
Pièces administratives et financières	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le budget prévisionnel dédié aux projets pour lequel une aide au titre du FADEL est sollicitée,</li><li>- Le budget global de la structure pour l'année concernée,</li><li>- Le bilan financier et moral de l'année précédente,</li><li>- le ou les devis correspondant(s),</li><li>- une fiche SIRET,</li><li>- tout document utile pour la bonne instruction du dossier (programmes, dossier de presse, etc.),</li><li>- un R.I.B. ou R.I.P. original,</li><li>- la convention signée entre l'auteur ou l'autrice et la structure d'accueil, ou, à défaut, le modèle de convention proposé aux auteurs.</li></ul>

## Projets ponctuels de résidences

### Eligibilité

Le dispositif s'adresse à structures réunissant les conditions suivantes :

	Sont éligibles	Sont inéligibles
Résidence	Les structures dont le siège social est en Normandie	Siège social hors Normandie.
Type de structure	Toute structure privée ou publique, association, institution, collectivité territoriale qui souhaite s'associer à un auteur ou une autrice édité depuis moins de 5 ans	Les structures souhaitant s'associer à des auteurs et autrices non édités, édités à compte d'auteur, à compte à demi ou autoédités, ou avec un auteur, une autrice ayant un lien permanent avec la structure demandeuse (salariés bénévoles, artistes associés permanents,...)
Dépenses	Le montant de la rémunération de l'auteur, de l'autrice Les frais de fonctionnement de la structure imputables à la résidence	

### Engagements de la structure

L'aide est pensée en direction des structures qui accueillent en résidence une autrice, un auteur et qui répondent aux critères cumulatifs suivants :

- rémunèrent l'auteur, l'autrice pour un minimum de 1 800 € nets mensuels et un maximum de 2 500 € nets mensuels, sous forme de bourse payée en droits d'auteur et s'acquittent des charges sociales,
- accueillent en résidence pour une durée séable minimale de 30 jours.
- inscrivent le projet dans leur territoire : projet de médiations, rencontres,... envisagés.
- une attention particulière sera portée à la démarche écoresponsable du lieu de résidence dans la mise en œuvre de ses projets.

### Critères étudiés



### Montant de l'aide

Forfait de 5000€ maximum par projet.

Elle ne peut excéder 70% du coût du projet.

**La structure devra justifier de ses autres sources de financement (publiques, privées ou ressources propres) pour équilibrer son budget**

### Pièces à joindre au dossier

Toute demande devra être précédée d'une prise de contact avec la chargée de projets Crédation littéraire – Cindy Mahout – [cindy.mahout@normandielivre.fr](mailto:cindy.mahout@normandielivre.fr)

Le formulaire de demande de subvention devra être accompagné des éléments suivants :

Description du projet – note d'intention	<ul style="list-style-type: none"><li>- biographie et bibliographie des autrices et auteurs invités-</li><li>- le projet d'écriture de l'auteur ou l'autrice</li><li>- le projet artistique et culturel de la résidence, co-élaboré par la structure et par l'auteur ou l'autrice</li><li>- les objectifs du projet,</li><li>- le calendrier prévisionnel de réalisation du projet,</li><li>- les besoins liés au projet (compléter le formulaire en fonction des besoins identifiés).</li></ul>
Pièces administratives et financières	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le budget prévisionnel dédié au projet pour lequel une aide au titre du FADEL est sollicitée,</li><li>- Le budget global de la structure pour l'année concernée,</li><li>- Le bilan financier et moral de l'année précédente,</li><li>- le ou les devis correspondant(s),</li><li>- une fiche SIRET,</li><li>- tout document utile pour la bonne instruction du dossier (programmes, dossier de presse, etc.),</li><li>- un R.I.B. ou R.I.P. original,</li><li>- la convention signée entre l'auteur ou l'autrice et la structure d'accueil, ou, à défaut, le modèle de convention proposé aux auteurs.</li></ul>

## Compagnonnage

### Projets

Le dispositif vise à soutenir des projets d'une durée de 2 à 10 mois s'inscrivant dans le champ littéraire et favorisant une relation vivante des publics à la création littéraire contemporaine.

Ces compagnonnages s'articulent autour d'un projet d'écriture propre à un auteur ou une autrice accueillis par une structure, et d'un projet d'action culturelle, en direction et avec les publics, coconstruit par l'auteur, l'autrice et la structure. L'objectif est de favoriser l'accueil d'auteurs, autrices, illustrateurs, illustratrices, traducteurs, traductrices par des structures qui n'ont pas de lieu d'hébergement.

Le dispositif vise à faciliter les coopérations entre une structure régionale et un auteur ou une autrice vivant à proximité, pour faciliter les différentes phases du projet.

### Eligibilité

Le dispositif s'adresse à structures réunissant les conditions suivantes :

	Sont éligibles	Sont inéligibles
Résidence	Les structures dont le siège social est en Normandie	Siège social hors Normandie.
Type de structure	Toute structure privée ou publique, association, institution, collectivité territoriale qui souhaite s'associer à un auteur ou une autrice édité.  Librairies Festivals Bibliothèques départementales Médiathèques Acteurs et actrices de la santé, de la justice, du champ social ou culturel Lycées agricoles	Les structures souhaitant s'associer à des auteurs et autrices non édités, édités à compte d'auteur, à compte à demi ou autoédités, ou avec un auteur, une autrice ayant un lien permanent avec la structure demanduse (salariés bénévoles, artistes associés permanents,...)  Les structures déjà financées pour les résidences d'écriture au titre du fonctionnement par la Région Normandie, la DRAC Normandie ou le CNL.
Dépenses	Le montant de la rémunération de l'auteur, de l'autrice  Les frais de fonctionnement de la structure imputables à la résidence  La mise en place du projet d'action culturelle : ces dépenses correspondent à 50% maximum des dépenses du projet	

### Engagements de la structure

L'aide est pensée en direction des structures qui répondent aux critères cumulatifs suivants :

- rémunèrent l'auteur, l'autrice pour un projet global incluant une rémunération pour son temps de création (minimum de 1 800 € nets mensuels) et une rémunération pour les temps d'actions culturelles, sous forme de bourse payée en droits d'auteur et s'acquittent des charges sociales,
- accueillent un compagnonnage pour une durée sécable minimale de 2 mois et une durée maximale de 10 mois,
- permettent à l'auteur ou à l'autrice de consacrer 50% de son temps de compagnonnage à hauteur de 50%
- déterminent un programme d'action culturelle correspondant à 50% maximum du temps dédié au compagnonnage, intégrant temps de déplacement, préparation et temps de présence avec les publics

- inscrivent le projet dans leur territoire : projet de médiation, rencontres,... envisagés,
- une attention particulière sera portée à la démarche écoresponsable du lieu de résidence dans la mise en œuvre de ses projets.

### Critères étudiés

Pertinence des projets et des structures	Demandes sollicitées auprès d'autres dispositifs	Prise en compte des droits culturels
--	--	--------------------------------------

### Montant de l'aide

Forfait de 5 000€ à 8 000€ nets.

Elle ne peut excéder 70% du coût du projet.

**La structure devra justifier de ses autres sources de financement (publiques, privées ou ressources propres) pour équilibrer son budget**

### Pièces à joindre au dossier

Toute demande devra être précédée d'une prise de contact avec la chargée de projets Création littéraire – Cindy Mahout – [cindy.mahout@normandielivre.fr](mailto:cindy.mahout@normandielivre.fr), et selon les cas de figure avec les chargés de projets librairie et manifestations littéraires – Sophie Fauché – [sophie.fauche@normandielivre.fr](mailto:sophie.fauche@normandielivre.fr) ou Bibliothèques – Alexandra Guérault-Picot – [alexandra.gueroult@normandielivre.fr](mailto:alexandra.gueroult@normandielivre.fr) et Stéphane Lecouteux – [stephane.lecouteux@normandielivre.fr](mailto:stephane.lecouteux@normandielivre.fr)

Le formulaire de demande de subvention devra être accompagné des éléments suivants :

Description du projet – note d'intention	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet artistique et culturel du compagnonnage, co-élaboré par la structure et l'auteur ou l'autrice</li> <li>- les objectifs du projet,</li> <li>- biographie et bibliographie de l'autrice ou de l'auteur invité.</li> <li>- les projets d'écriture de l'auteur ou l'autrice</li> <li>- le calendrier prévisionnel de réalisation des projets,</li> <li>- les besoins liés aux projets (compléter le formulaire en fonction des besoins identifiés).</li> </ul>
Pièces administratives et financières	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le budget prévisionnel dédié aux projets pour lequel une aide au titre du FADEL est sollicitée,</li> <li>- Le budget global de la structure pour l'année concernée,</li> <li>- Le bilan financier et moral de l'année précédente,</li> <li>- le ou les devis correspondant(s),</li> <li>- une fiche SIRET,</li> <li>- tout document utile pour la bonne instruction du dossier (programmes, dossier de presse, etc.),</li> <li>- un R.I.B. ou R.I.P. original,</li> <li>- la convention signée entre l'auteur ou l'autrice et la structure d'accueil, ou, à défaut, le modèle de convention proposé aux auteurs.</li> </ul>